



Préparation de la 97^e session (juin 2008) de la Conférence internationale du Travail

1. Conformément à la recommandation du Groupe de travail sur la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration a décidé, à sa 300^e session (novembre 2007), que la structure mise en place pour la 96^e session de la Conférence en juin 2007 devrait être utilisée de nouveau pour la prochaine session de la Conférence en juin 2008, comme indiqué dans le programme de travail provisoire joint en annexe. Il a également souscrit à un certain nombre d'amendements proposés par le groupe de travail pour la 97^e session (juin 2008) concernant:
 - i) la possibilité de programmer l'examen des candidatures à la Commission de vérification des pouvoirs avant le début de la Conférence afin qu'elle puisse être constituée dès l'ouverture de celle-ci;
 - ii) la création d'une commission du règlement qui serait chargée d'examiner les *Dispositions provisoires*¹ ainsi que d'autres changements qui pourraient être apportés au Règlement pour faciliter l'introduction des changements proposés dans la planification et l'organisation de la Conférence².
2. En novembre 2007, le groupe de travail a souligné une fois de plus la nécessité d'améliorer la gestion du temps lors des séances plénières de la Conférence. Il a également mis l'accent sur le fait qu'il serait souhaitable d'améliorer les modalités de discussion du rapport global présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en prévoyant éventuellement la présence d'un modérateur qui pourrait contribuer à dynamiser la discussion.
3. Le Conseil d'administration a décidé qu'à sa session de mars le groupe de travail se réunirait brièvement pour examiner une dernière fois le détail des préparatifs de la Conférence, en tenant compte des éléments suivants:

¹ *Dispositions provisoires* du Règlement de la Conférence internationale du Travail en matière de vérification des pouvoirs.

² Les amendements au Règlement de la Conférence nécessités par les modifications déjà adoptées par le groupe de travail sont décrits dans le document GB.301/LILS/3(Rev.).

- i) conformément aux dispositions pertinentes du Règlement³, la 302^e session du Conseil d'administration pourrait se tenir immédiatement après la clôture de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail, le vendredi 13 juin;
 - ii) en l'absence d'une commission des résolutions, la procédure d'urgence, qui consiste à renvoyer devant la Commission de proposition un projet de résolution dont le sujet ne se rapporte pas à une question inscrite à l'ordre du jour, pourrait continuer de s'appliquer.
4. Le Bureau procède à l'heure actuelle à l'examen de la question de la publication du *Compte rendu provisoire* en anglais, français et espagnol afin de trouver une solution acceptable.

Genève, le 7 mars 2008.

Document soumis pour orientation.

³ Voir document GB.301/LILS/3(Rev.).

Annexe

Programme de travail provisoire 97^e session (28 mai - 13 juin 2008) de la Conférence internationale du Travail

	M 27	M 28	J 29	V 30	S 31	L 2	M 3	M 4	J 5	V 6	S 7	L 9	M 10	M 11	J 12	V 13
Réunions des groupes	■										■					
Séances plénières		■								■ ²		■ ³	■ ³	■ ³	■ ³	■
Elections du Conseil d'administration						■										
Commission de proposition		■ ¹														
Commission des finances							■	■		A				PI		
Commission de l'application des normes		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■	■		A			PI
Commission du renforcement de la capacité de l'OIT		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■	□		A	PI		
Commission de l'emploi rural pour réduire la pauvreté		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■		A		PI		
Commission du développement des aptitudes professionnelles		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■		A		PI		
Commission du Règlement		■				A							PI			
Conseil d'administration		■ ⁵														■ ⁴

¹ A partir de 11 heures. ² Discussion du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. ³ Prolongation de séance si nécessaire. ⁴ A l'issue de la Conférence. ⁵ Commission du programme, du budget et de l'administration.

A Adoption de son rapport par la commission.

PI Adoption du rapport par la Conférence en séance plénière.

■ Séance d'une demi-journée.

■ Séance d'une journée entière.

□ Si nécessaire.